

E 713
5714

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : RUKINANYANTA BHEIRUBVIRAOrigine : Gikongoro MwamiChefferie : Murandura LuberoTerritoire : Tchelas IntendenceProfession : Chabak ScoutN° du R.E. : 52-13 52-14

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 15/5/52Condamné le : 15/5/52 à 12 mois de S.P.P.
200frs amende 300frs 3-10-
21 mois et 400frs amende 200frs C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 14/12/52 au 3'f 32 au 27/7/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

B. H. Effet
Ogo

Billet d'élargissement.

Le nommé RUKINANYANTA - BAGIRAWIAT
fils de Gagabulu - Ngahayihapi, et de Kamparage - Nyatitma
Chefferie Brehoma, sous-chefferie Pwakindi
colline Kageri, race Batra
territoire de Ruhengeri
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 17/7/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 1 mois
de servitude pénale subsidiaire de 20 jours
a (ou le) contrainte par corps de 2 jours
Ruhengeri, le 7/7/52 1952
Le Gardien de Prison,

P. O. Ongole

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 60 / Nev.

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A. C, gardien de la prison de

Ruhengeri de maintenir en détention les nommés BAGIRUBWIRWA,

fils de Sagghatu et de Kamparage, et de Ayabithwa, Marangara

originnaire de Kagera, chefferie de Buhoma

Territoire de Ruhengeri, District de Ruanda

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 15/5/53

à 1 mois de servitude pénale principale;

à 20 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 200 frs

dans le délai de 1 mois;

à 2 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs

montant des frais du procès, dans le délai de 1 mois

soit 21 ou 7 frs. A Ruhengeri, le 15/5/53 1953

Le Juge de Police,

Arrêté le 15/5/53

N° R. E.